

RAPPORT D'ACTIVITE 2023



INTERVENANT SOCIAL AU
COMMISSARIAT DE CHATELLERAULT



Le PRISM

.Le PRISM (Pôle de Réparation pénale, d'Investigation, de Soutien éducatif et de Médiation) est un pôle socio-éducatif regroupant différents services de milieu ouvert, indépendants les uns des autres, œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, de la délinquance des mineurs, du soutien aux familles et de l'aide aux victimes et des personnes majeures sous-main de Justice.

Toutes les mesures du PRISM mises en œuvre sont, pour la plupart, ordonnées par des magistrats (Parquet, juge des enfants, juge aux affaires familiales, juge d'instruction, juge des tutelles, Cour d'Appel), d'autres notifiées par le Président du Conseil Départemental. Dans le service d'aide aux victimes et celui de la médiation familiale, les personnes viennent à leur propre initiative.

le PRISM met à disposition un professionnel au sein du commissariat de Chatellerault qui est sous l'autorité fonctionnelle du Chef de circonscription, commandant divisionnaire à l'échelon fonctionnel . Il a une compétence auprès du public du Chatellerauldais ou non qui le sollicite et les missions d'évaluer et accompagner le public reçu par le Commissariat, pour évaluer et traiter les demandes des usagers.



prism@adsea86.fr

Sommaire

1

**APERÇU DU
FONCTIONNEMENT**

2

CHIFFRES CLEFS

3

L'ORIGINE DES SAISINES

4

**CARACTÉRISTIQUES DU
PUBLIC**

5

**FOCUS SUR LES MOMENTS
CLEFS DE L'ANNÉE 2023**

6

PERSPECTIVES

ISC - Aperçu du fonctionnement



Un salarié du PRISM honore le 0,5 ETP d'intervenant social du commissariat de Châtelleraut.

Il est installé au commissariat de Police de Châtelleraut il est rattaché au Commandant MARTINEAU, Chef de Circonscription, Commandant Divisionnaire à l'Échelon Fonctionnel.

Ils interviennent principalement dans un cadre préventif hors champ pénal et travaille en étroite collaboration avec le service de Sécurisation Urbaine et la Brigade des Mineurs. Il peut également être sollicité par tout autre policier.

Le dispositif bénéficie d'un financement tripartite avec le soutien de :

- de la **préfecture** à travers le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
- du **Département** de la Vienne
- de la ville **Châtelleraut**

L'iSC est placé sous l'autorité fonctionnelle de la Police et sous l'autorité hiérarchique du PRISM. Une note de l'ANISCG, l'association nationale des ISCG à laquelle le PRISM est affilié, a repris dans une note de 2021 les champs respectifs de compétences de chacune des autorités

A ce jour, les missions de l'intervenant social sont clairement définies comme relevant de l'action sociale, distinctes des missions de sécurité publique. Leur rôle s'articule autour de plusieurs missions essentielles :

- **Accueil et écoute** en évaluant la nature des besoins sociaux révélée dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre
- **Intervention sociale de proximité** selon la situation de crise
- Participation au **repérage précoce** des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation
- **Informations et orientations** spécifiques vers les services sociaux de secteur, spécialisés et/ou les services de droit commun
- **Facilitation du dialogue interinstitutionnel** entre les services de sécurité publique et la sphère socio-médico-éducative.

les chiffres clefs

LE NOMBRE D'USAGERS RENCONTRÉS



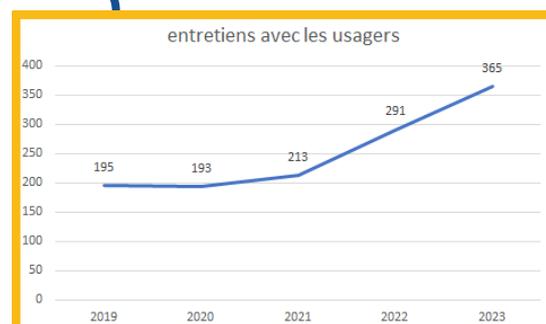
Après deux années de baisse, expliquées notamment par l'intervention accentuée auprès de victimes de violences conjugales, contentieux qui requiert un accompagnement plus régulier. En 2023, on constate une hausse du nombre de personnes rencontrées. Toutefois, les écarts restent peu significatifs et l'activité reste stable. Ainsi **en 2023, 127 personnes ont été rencontrées**



LE NOMBRE D'ENTRETIENS AVEC L'USAGER



Lors des deux dernières années, on a constaté une forte augmentation du nombre d'entretien (+ **58 % entre 2021 et 2023**). Le chiffre tend à se stabiliser par rapport à l'année passée. **L'utilisateur a en moyenne 2.9 entretiens avec l'ISC**



NOMBRE DE RÉUNIONS



Facilitateur du dialogue interinstitutionnel, l'ISC a vocation à rencontrer régulièrement les partenaires. L'année 2023 a vu augmenter le nombre de réunion. L'intervenant social étant référent du réseau violences conjugales de Chatellerault, cela explique sans doute la hausse du nombre d'instance

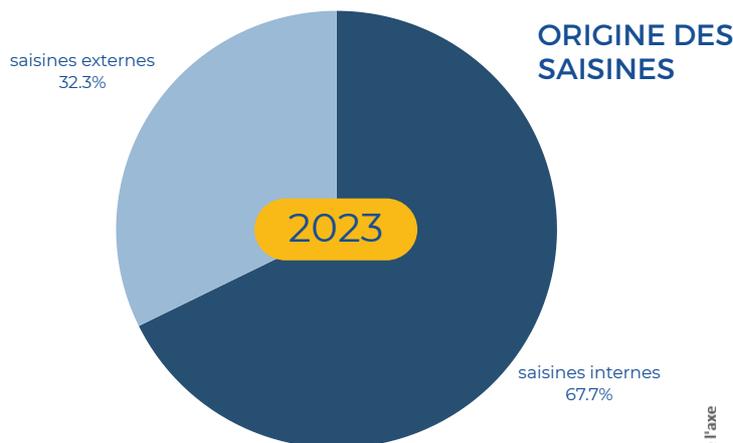


l'origine des saisines

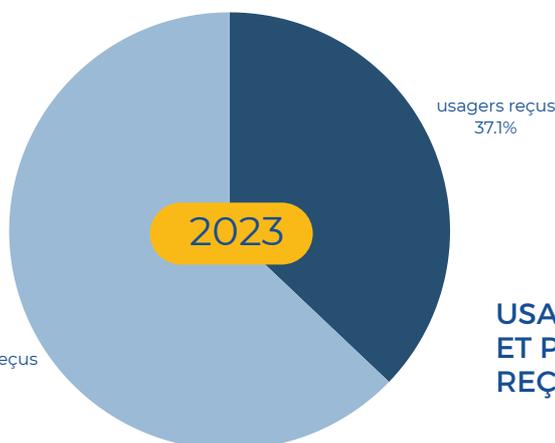
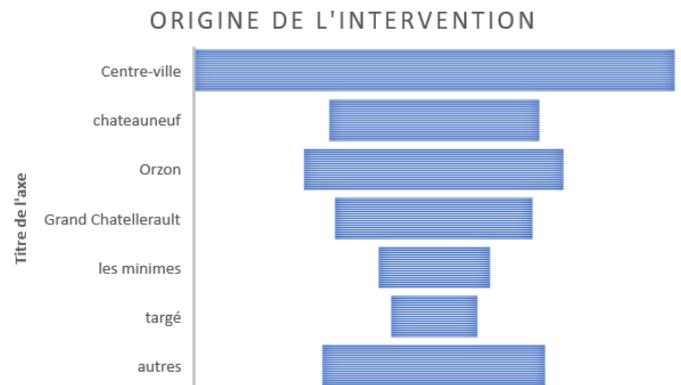
Comme l'année précédente, on constate que les saisines sont majoritairement de la police dans les mêmes proportions (**70% en 2022 et 67.7% en 2023**), si les saisines externes représentent une part moins importante, elles comprennent une part importante de "contact direct avec l'intéressé" (**56%**) il s'agit ensuite d'orientation de la part des services sociaux et des services de soins.

Les personnes reçues par les ISG proviennent principalement de châtellerauld, du centre ville (**30%**) ainsi que du quartier de la plaine d'ozon (**17%**). On constate aussi que l'intervention de l'ISC dépasse le cadre de la ville de châtellerauld puisqu'il intervient sur d'autres communes du **Grand Châtellerauld (13%)** ainsi que dans communes limitrophes voir hors département (**autre 14%**)

Au delà des personnes reçues, sont comptabilisés aussi les proches qui sont impactés par la prise en charge mais non reçus. Il s'agit de mettre en lumière l'influence de l'ISC qui va intervenir auprès d'un parent mais qui aura aussi de l'influence sur la prise en charge de l'enfant, ou qui va intervenir sur la mise à l'abri d'une personne victime de violences conjugales, et qui par voie de conséquence participera aussi à la mise à l'abri des enfants de la victime.



origine des saisines

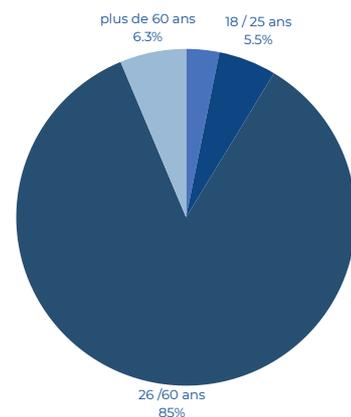


le profil des usagers

LES USAGERS SONT PRINCIPALEMENT DES FEMMES ENTRE 25 ET 60 ANS

Comme depuis 2020 la population âgée majoritairement de 26/60 ans est surreprésentée (**85 %**) parmi les usagers bénéficiaires de l'intervention de l'ISC. De même, les femmes sont davantage représentées (**73%**); cela est notamment du à la fois au contentieux d'intervention (violences conjugales) et à la fois au public d'intervention (victimes)

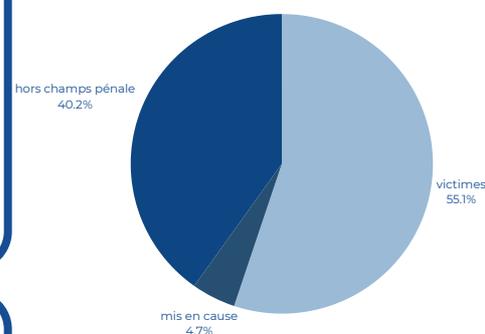
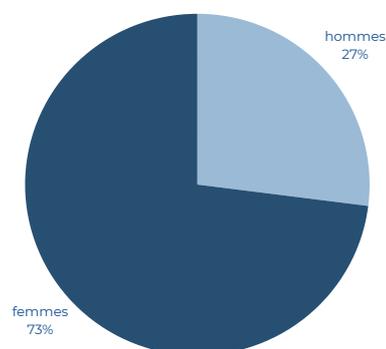
Notons aussi que l'ISC intervient très peu auprès des mineurs (**3%**), il s'agit la d'une piste d'amélioration pour l'année 2024



LES USAGERS SONT PRINCIPALEMENT DES PERSONNES VICTIMES

les mis en cause représentent une population toujours très faible de la prise en charge des ISG. En parallèle, on constate une évolution sur le public pris en charge puisque, désormais, les victimes d'infraction sont majoritairement représentées dans les bénéficiaires (**54%**)

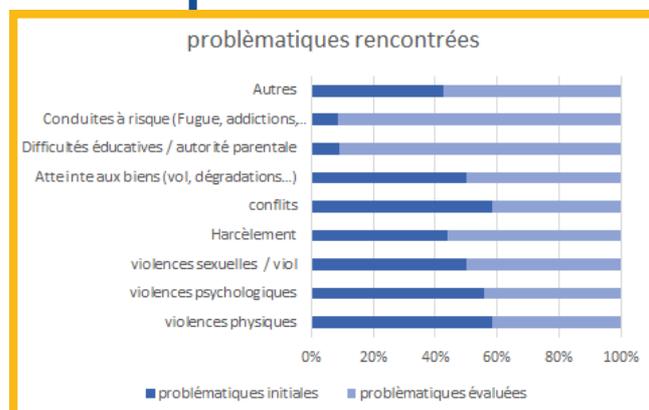
Le public défini comme "hors champs pénal" arrivent en second (**40%**) et ce peut être mis en lien avec la part des saisines, orientée les services sociaux et médicaux. Cela peut s'expliquer à la fois par le réflexe de saisir les ISG, qui se fait davantage pour une victime, mais aussi par le fait que la procédure pénale est principalement tournée vers l'auteur, la victime pourrait donc nécessité davantage d'accompagnement



PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES

Ayant un rôle d'évaluateur, l'ISC repère des problématiques autres que celles pour lesquels les usagers sont orientés initialement. Par exemple, régulièrement il repère des conduites à risques qui ne sont pas détectées au moment de sa saisine, de fait il procède aux orientations nécessaires ensuite.

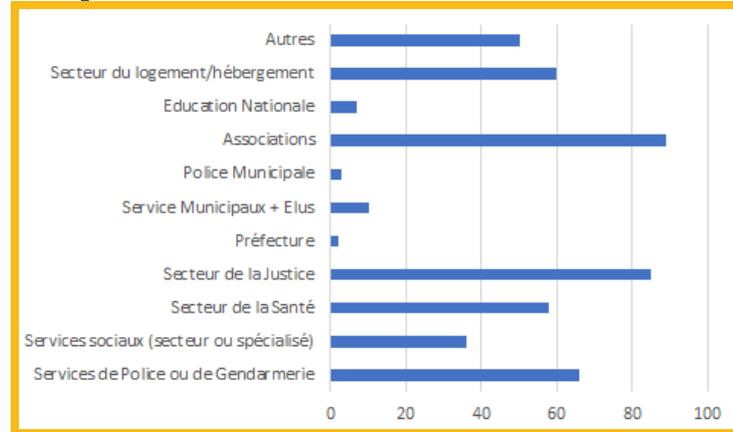
Le graphique permet aussi de voir que les saisines se font principalement sur la base de violences physiques repérées ou de conflits (**81%**). Or après évaluation, il ne s'agit "que" de **58%** de la problématique évaluée par l'ISC, qui bien souvent met en exergue d'autres problématiques



L'ORIENTATION DES USAGERS

Ayant un rôle de facilitateur, L'ISC a vocation à prendre en charge de manière courtoise l'utilisateur et l'orienter vers les structures adaptées.

A la frontière entre le monde judiciaire et social, l'ISC oriente de manière importante vers le secteur judiciaire (**33% pour secteur justice et police/ gendarmerie**), vers le secteur social (**40% pour le logement, les associations et les services sociaux**) puis dans des proportions moins importantes (**12%**) vers le secteur du soin.



LES USAGERS NON RENCONTRÉS

S'agissant essentiellement d'orientation interne, le fonctionnement fait que l'ISC reçoit des fiches navettes qui proviennent des forces de police.

Par la suite, charge à lui de prendre attache et rencontrer les usagers.

De fait, l'activité à mi-temps et la présence par parcimonie au sein du commissariat de Châtelleraut (2 jours en semaine paire et 3 jours en semaine impaire) engendrent automatiquement une attente et un certain nombre de personnes à appeler au retour au commissariat.

L'ISC ayant vocation à intervenir aussi dans l'urgence, parfois, il n'est pas en mesure d'intervenir dans des délais raisonnables auprès des usagers. De même, la priorisation fait qu'un certain nombre d'utilisateurs ne sont pas rencontrés. En 2023, sur **334 orientations**

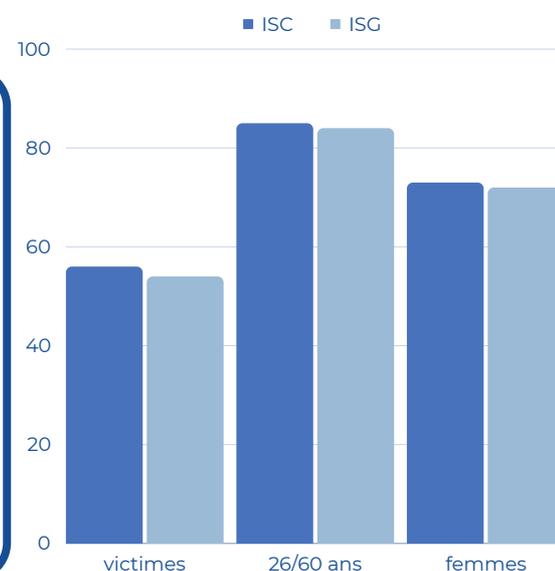
127 seulement ont été rencontrés

207

nombre de dossiers non traités

UN PUBLIC SIMILAIRE À LA ZONE GENDARMERIE

Si la proportion d'utilisateur est logiquement plus faible qu'en zone Gendarmerie puisqu'un ETP de moins est présent sur le service, on constate beaucoup de similarité entre les deux activités, notamment au niveau du public. En termes de pourcentage, les victimes, les tranches d'âge et le genre sont similaires à un point près.



focus sur les moments clefs de l'année 2023

IMMERSION FRANCE VICTIMES 86

En juin 2023, l'ISC de CHÂTELLERAULT a accueilli, durant 2 matinées, les juristes de France Victimes 86. Des entretiens avec les usagers ont eu lieu en leur présence.

Puis l'ISC de Chatellerault a passé 2 demi-journées avec les juristes de France Victimes 86 lors de leurs permanences à CHÂTELLERAULT.

Il a pu assister à des entretiens avec les usagers pour des EVVI ou des évaluations TGD.

Il a également passé une demi-journée avec l'équipe de la Maison de Freyja - UAPED avec laquelle il a pu échanger et a participé à plusieurs entretiens avec les victimes menés par l'infirmière coordinatrice.

Si le renforcement des liens entre l'ISC et France victimes 86 était l'un des axes de travail mis en avant lors du rapport d'activité 2022, l'objectif était de pouvoir constater mutuellement l'activité de chacun afin que l'orientation soit utile à l'utilisateur et éviter de réaliser les mêmes tâches, auprès des mêmes personnes



LA GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

L'objectif de l'ISC étant d'intervenir rapidement auprès de l'utilisateur, les personnes non contactées dans un délai de 2 mois ne seront pas contactées afin de ne pas emboliser le dispositif

LA FORMATION

Au cours de l'année 2023, l'intervenant social ont pu participer à un séminaire organisé par l'ANISCG de deux jours. Par ailleurs, il a aussi pu participer à une journée de sensibilisation à la prostitution des mineurs, ainsi qu'à plusieurs séances d'analyse des pratiques mis en place par le PRISM. Cela permet aussi à l'intervenant social de rencontrer ses pairs et d'échanger sur sa pratique puisqu'il est le seul travailleur social du commissariat de chatellerault. Dans cette même dynamique il a participé à une réunion avec les ISC de Poitiers et travail en collaboration avec la psychologue du pôle psycho social de la Vienne



Perspectives

L'INDEMNITÉ SÉCUR



Déjà dans les volontés d'action de l'année 2023, l'indemnité dite "sécur" est toujours une problématique actuelle du poste des ISCG. En effet, contrairement à la majorité des professionnels du PRISM et même des travailleurs sociaux du département, les ISCG sont exclus de l'indemnité sécur (183 euros par mois). De fait l'attractivité de la mission eu égard au salaire correspondant est faible.

Comme constaté les années passées sur le commissariat de Poitiers, les mouvements de professionnels sur cette mission sont difficiles à appréhender pour les forces de l'ordre. De même la double hiérarchie et le contexte d'intervention nécessite des professionnels aguerris, or l'exclusion des ISCG à l'indemnité sécur conduit à une inéquité entre les professionnels et expose le poste à une forme de fragilité.

Le contexte 2023 avec notamment le CLAV qui a pu être un espace de parole pour les ISCG et surtout le comité des financeurs et les réunions préparatoires à celui-ci qui se sont déroulés sur le dernier trimestre de l'année 2023 a été l'occasion de rappeler la nécessité que les ISCG puissent percevoir cette prime et voir leur emploi revalorisé. Si l'ensemble des partenaires financeurs conviennent de cette problématique, aucun accord n'a été trouvé à ce stade. Ce sujet sera toujours au travail en 2024.

RENFORCER LE DISPOSITIF

Les différentes instances de l'année 2023 (CLAV, Comité des financeurs) ont pu aussi être l'occasion de mettre en avant le manque de moyens humains alloués au dispositif.

En effet, le nombre de saisines non-traitées très important, l'activité à temps partiel de l'ISC conduit à solliciter une augmentation du nombre d'ETP et à rechercher de nouveaux partenaires financiers.

SE FAMILIARISER AVEC LA PRISE EN CHARGE DES AUTEURS

Avec la création des CPCA en 2021, les auteurs de violences conjugales peuvent être orientés vers une prise en charge spécifique et volontaire. Le PRISM étant aussi porteur du dispositif CPCA, l'ISC pourra réaliser une immersion au sein de ce service en 2024, à l'instar de l'immersion réalisée auprès de France Victimes 86. L'objectif étant là aussi de réaliser des orientations pertinentes vers le Centre de Prise en charge des auteurs de violences conjugales.

